

LE BEAU LIEU

BULLETIN NO: 18 de MAI 1978

INSPECTEUR MUNICIPAL:

Le Conseil municipal est à la recherche d'un inspecteur municipal:

Responsabilités: - voir à l'application des règlements en vigueur dans la municipalité;
- voir à l'entretien des immeubles et du mobilier urbain de la municipalité;
- examiner toutes plaintes relatives aux règlements municipaux;
- faire toute recommandation qu'il juge opportune;
- assister aux réunions du comité local d'aménagement;
- assister aux réunions du conseil municipal et y fournir un rapport mensuel;
- assister à toutes réunions auxquelles il peut être invité;
- accomplir toutes autres tâches qui lui sont demandées par le Conseil municipal.

Exigences: - avoir le sens des responsabilités et de l'initiative;
- avoir un sens communautaire développé;
- faire preuve de diplomatie et aussi de fermeté dans l'accomplissement des tâches;
- savoir lire les plans de construction est un atout important.

Salaire: à discuter selon l'expérience.

C'EST LE PRINTEMPS!

Hé Oui! Et bien, espérons qu'il soit arrivé pour vrai. Avec le printemps, c'est aussi le moment de balayer les derniers vestiges de l'hiver.

Le Conseil municipal a engagé une personne pour nettoyer le sable dans les rues, nous comptons sur votre collaboration afin que chacun s'occupe de son terrain pour que tous puissent profiter d'un environnement agréable à l'oeil où il fait bon vivre.

VIVE LA MUSIQUE

C'est avec plus d'enthousiasme que jamais que nous disons "VIVE LA MUSIQUE", puisque nous venons d'apprendre que le projet musical sera renouvelé pour toute l'année 1979. Ceci nous permettra donc de préparer des activités dans une perspective de continuité et de perfectionnement.

Programme d'été:

Pour le moment, nous sommes en mesure de vous assurer que les deux chorales continueront leurs activités pendant l'été et que les cours d'instruments seront aussi dispensés. Le reste du programme sera détaillé dans le "BEAU LIEU" du mois de juin.

Fête au village:

Nous travaillons présentement à la préparation d'une "FETE AU VILLAGE" à Ste-Pétronille pour le 24 juin. Ce rassemblement champêtre sera une occasion unique de célébrer la St-Jean-Baptiste dans une atmosphère de gaieté et de participation. Pour nos deux chorales, ce sera une première chance de se produire en public.

Vous recevrez un programme complet du déroulement de cette journée au cours du mois de juin. Réservez donc ce jour pour "fêter au village" sur l'Ile d'Orléans.

D'ici là, bienvenue à ceux et celles qui accepteraient de nous donner un coup de main.

DENYSE CHOQUETTE
Pour: Le Comité d'Animation
Musicale

NOUVELLES EN BREF

C'est officiel, nous avons obtenu une subvention de \$ 8,000.- du ministère des Affaires municipales qui nous permettra de procéder au revêtement extérieur en déclin de masonite blanc, des immeubles de la municipalité.

Ceci nous oblige à un déboursé d'environ \$ 10,000.-. Toutefois, cet investissement nous dispensera, pour de nombreuses années à venir, des frais de peinture et d'entretien qui sont toujours assez élevés.

L'ENLEVEMENT DES ORDURES:

Depuis le 1er mai, l'enlèvement des ordures ménagères se fait deux fois par semaine: le mardi et le vendredi.

Nous vous aviserons, dans le prochain BEAU LIEU, de la date où se fera l'enlèvement des gros objets.

LE C.L.A. RECRUTE:

Des postes sont ouverts au Comité Local d'Aménagement. Tous ceux qui sont intéressés à participer à la mise en valeur et à la sauvegarde de notre village peuvent se joindre à l'équipe qui est déjà constituée.

Le Comité Local d'Aménagement a pour tâche d'étudier toutes les demandes de permis de lotissement, de réparations et de constructions à Ste-Pétronille.

Ceux qui seraient intéressés à se joindre au C.L.A. peuvent donner leur nom au secrétaire-trésorier de la municipalité à 828-2270.

QUAND LE BELL ET L'HYDRO SE FONT BUCHERONS:

Le scénario pourrait s'écrire comme suit:

Un représentant du Bell ou de l'Hydro vient vous voir à votre résidence, de préférence le matin au moment où vous avez déjà un pied dans votre voiture, pressé de partir.

Avec la plus aimable gentillesse, il vous demande, au nom du service public qu'il représente, de bien vouloir autoriser sa compagnie à passer des fils sur votre terrain.

Comme en principe vous n'y voyez pas d'inconvénient, vous acceptez. Et sans même savoir à quoi cela vous engage, car vous êtes déjà en retard, vous avez cédé l'utilisation de votre terrain à une entreprise publique. Vous n'êtes plus chez vous.

En caricaturant, voici ce qui se passe. La première année, ces compagnies accrocheront les fils dans vos arbres, car ceci sauve de l'argent à la compagnie qui n'a donc pas besoin de poser de poteaux. L'année suivante, comme votre arbre nuit aux fils qui y sont accrochés, alors on l'émondera. Et deux ans plus tard, comme la demande d'électricité a augmenté dans votre secteur, on augmentera la tension dans les fils qui circulent sur votre terrain. Pour des raisons sécuritaires on coupera votre arbre pour y mettre un beau poteau.

Si vous avez de la chance, en coupant l'arbre, on n'écrasera pas toutes vos fleurs, seulement quelques-unes.

Et un soir, en entrant chez vous, vous aurez l'étonnante surprise de constater que ces gens sont venus travailler sur votre terrain, sans même vous prévenir comme si pour toujours vous aviez perdu vos droits de propriétaire, parce qu'un matin où vous étiez pressé, vous avez autorisé ces gens à se servir de votre espace aérien.

S'il est vrai que ces compagnies n'accrochent plus de fils aux arbres, leur façon de procéder n'a pas changé.

Certes, leur intervention chez les particuliers n'a pas toujours l'aspect dramatique cité plus haut. Cependant, vous ne savez jamais si ce ne sera pas vous la prochaine victime de leurs coupeurs de branches.

Le Comité Local d'Aménagement vous rappelle d'être vigilant pour vos arbres, et de vous méfier de cette petite phrase: "On n'aura qu'à enlever quelques petites branches pour passer nos fils."

Celui qui vous fait cette promesse n'est pas celui qui coupe vos branches. Et celui-ci ne vous a pas fait de promesse.

Nous vous suggérons de vous en référer au Comité Local d'Aménagement si vous avez quelques hésitations à ce sujet en vous adressant au secrétaire-trésorier à la mairie.

BERNARD DAGENAI
Conseiller municipal